

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation
du Gouvernement ;

D É C R Ê T E :

Article 1er.- Monsieur Théophile PAOLETTI, Ministre de la Fonction
Publique, du Travail et des Affaires Sociales, est chargé de l'intérim
du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation
pendant la durée de l'absence de Monsieur Alexandre ADANDE, pour
compter du 3 Mai 1965.

Article 2.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal
Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 3 MAI 1965



Ampliations:

PR	4
PC	6
AND + CS	4
MJL	2
MFAEP	2
SGG	4
JORD	1

J. AHOMADEGBE-TOMETIN